



Conseil d'administration Séance du 7 juillet 2016

Délibération n°23-2016 Adhésion à l'association APPEA (Association des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art)

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

L'APPEA (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art) a pour but de contribuer, par tous les moyens jugés nécessaires, à la reconnaissance et à la promotion d'un réseau de classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art.

Fondée en mai 2008, l'association « APPEA » regroupe les établissements intégrant des classes préparatoires publiques partageant une charte commune.

Il paraît opportun que l'ésam Caen/Cherbourg puisse adhérer à l'APPEA, lui apportant ainsi davantage de visibilité dans le réseau des classes préparatoires publiques. L'adhésion annuelle à l'association est de 515 euros, comprenant principalement les frais de communication (attachée de presse, site portail, édition d'un flyer).

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer à l'APPEA, Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art pour une cotisation annuelle de 515 euros,

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.


Le Président
Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 21
Vote : à l'unanimité.